



# Avenir des OPA

## Compte-rendu de la rencontre avec le conseiller social du ministre en charge des transports

17 décembre 2012

### Étaient présents

**CFDT** : R. HUTINET – H. LEBRETON – P. GROSROYAT – F. HIESIGER – P. BLANDEL – A. ROLLAND  
**CGT - FO - UNSA**

### Ministère :

M. AMBROSINI, conseiller social du ministre  
M. SAINTILLAN, directeur des Infrastructures de Transport (DIT)  
M. PAPINUTTI, DG de VNF  
M. SCHMITT, sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire,  
M. SONJON, SG/DRH/MGS3 en charge des OPA  
les représentantes de la DRH du MEDDE  
M. LHOSTIS – M. LEVEQUE rapporteur CGEDD

Cette rencontre avait pour but de présenter aux organisations syndicales le rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) de juillet 2012. L'administration traînait des pieds pour nous le communiquer puisque dans ce document, les rapporteurs ont pointé du doigt les manquements de l'administration centrale sur ce dossier !

Concernant le rapport et la refonte du décret de 21 mai 1965 relatif aux Ouvriers des parcs et Ateliers (OPA) les dés étaient pipés dès le départ puisque la commande du cabinet était claire : pas question de modifier les classifications des OPA puisque déjà intégrées dans le décret d'homologie OPA/FPT ni de le rendre plus attractif qu'une intégration dans la FPT et bien sûr pas de surcoût puisque ce sont les collectivités qui remboursent les salaires des OPA !

En résumé 4 sujets :

1. Décret intégration (homologie) il y a peu de chance que l'on puisse l'améliorer
2. Décret retraite : là le constat est partagé, la double pension est la plus pénalisante. Est à l'étude une pension unique CNRACL.
3. Lever du gel des recrutements des OPA, là, pas de miracle à attendre, Bercy a décidé la mort des ouvriers d'État et du FSPOEIE depuis plusieurs années, et malgré le changement de gouvernement, cette décision ne semble pas remise en cause, donc peut être des recrutements en 2013 sur des missions et des métiers spécifiques, point barre. Trois grandes questions : Quels besoins avons-nous ? Quelles activités ? Quelles externalisations ?
4. Décret du 21 mai 1965, modifications à la marge pour ne pas compromettre l'intégration des OPA dans la FPT, dépoussiérage pour le rendre juridiquement conforme. Le rapprocher au plus près d'un statut de fonctionnaire avec la mise en place de l'entretien d'évaluation, etc. Écrêter tout ce qui dépasse et ce que la cour des comptes juge comme des avantages exorbitants, les déroulements de carrière, les primes, le taux des heures supplémentaires, etc. Là il va falloir être très vigilant simplement pour garder nos acquis. Évolutions possibles : statut rénové, fonctionnarisation, CDI.

En préambule, M.AMBROSINI rappelle qu'une commande a été adressée aux rapporteurs et qu'ils y ont répondu. Que bien évidemment comme tout travail, ce rapport peut être critiquable.

Suit un tour de table des organisations syndicales ; après notre intervention nous remettons au conseiller social le dessin de WINGZ ci-contre, qui reflète bien notre état d'esprit.

### Synthèse de la présentation du rapport par M. LHOSTIS

- Les informations sur les effectifs des ouvriers d'État et des OPA sont issues des données de décembre 2011 ;
- la commande du ministre : pas de remise en cause du décret d'homologie, ni des grilles de classification. Le décret de 1965 doit être révisé a minima, car cela affecterait les OPA déjà transférés dans les CG ;
- il est noté dans le rapport qu'il y a un moratoire mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (interdiction de recruter des OPA), à la suite du rapport de la Cour des Comptes et à la demande de Bercy ;
- les informations chiffrées contenues dans ce rapport ne sont pas complètement fiabilisées ;
- un certain nombre de services n'ont pas répondu à l'enquête des rapporteurs ;
- pas eu toutes les informations sur les OPA qui font du balisage en mer ;
- sur les 2352 OPA restants à l'État, 60 n'ont pas été retrouvés !
- les OPA sont des contractuels de droit public ;
- les besoins techniques pour le MEDDE (hors DGAC) serait de 700 à 750 agents ;
- pension unique versée par la CNRACL pour les OPA transférés ;
- déficit structurel du FSPOIE avec l'apport annuel d'une subvention de l'État à hauteur de 1,2 M € ;
- la rémunération moyenne et mensuelle des OPA a progressé de 10 % entre 2006 et 2009 et elle s'élève à 2 500 € !
- environ 2 500 OPA ont été recrutés, affectés et gérés sans fondement juridique dans des services qui ont été, depuis réorganisés ;
- moins de 100 OPA sont sur des postes de gestionnaires de flotte de véhicules (DIR) et cela demande réflexion sur le bien fondé de cette organisation ;
- certains services ont accueilli des OPA en surnombre sans que cela corresponde à leurs besoins ;
- mise en place d'une filière technique rénovée, en lien avec les nouveaux besoins du MEDDE ;
- la plupart des métiers exercés par les OPA pourraient être tenus par des adjoints techniques (C techniques) ou des TSDD (B techniques) ;
- des OPA transférés regrettent de ne pouvoir intégrer la FPT ;
- faut-il des CC OPA nationale ou régionales ?
- nécessité d'une plus grande prise en compte de l'avis de la collectivité au sein des CC OPA...
- nécessité de la sécurisation juridique des primes statutaires ;
- instauration d'un entretien annuel obligatoire pour les OPA,
- etc.



## Le débat concernant le rapport s'instaure entre les OS et les rapporteurs du CGEDD.

### Extraits de nos interventions

- La CFDT oppose aux pistes d'externalisation, proposées dans le rapport, que l'étude est certainement possible dans certains domaines, mais que cela doit se faire exclusivement après une étude appropriée, avec une garantie de maîtrise des coûts, et du respect des normes de sécurité (code du travail).
- Concernant les surnombres dans certains services et les missions sans réelles plus-values, nous rejetons la faute sur l'administration qui n'a pas anticipé ni préparé l'intégration des OPA dans un projet industriel au niveau des DIR. Il a bien fallu traiter socialement le cas des OPA non repris pas les départements, il est donc normal d'avoir des surnombres,
- Concernant le « coût » des OPA, notamment dans les DIR avec la disparition des Parcs qui assuraient la maintenance des matériels et des véhicules, nous demandons une étude d'impact sur le surcoût et le niveau de service effectué par le privé. Nous pensons qu'il est sans commune mesure avec ce qui était pratiqué par les OPA à l'époque des Parcs.
- Nous rappelons que les OPA ne sont pas des contractuels, mais bien des ouvriers d'État, avec un quasi statut lié au décret du 21 mai 1965.
- Sur l'implication des PCG ou leurs représentants dans les CC OPA : ils ont déjà aujourd'hui la possibilité de participer à la CC OPA et de proposer les personnels qu'ils ont sous leurs ordres.
- Le rapport ne fait référence à aucune notion de métiers et de missions, alors que les OPA sont uniquement recrutés sur des métiers et des missions spécifiques.

Etc.

### Réponses du rapporteur

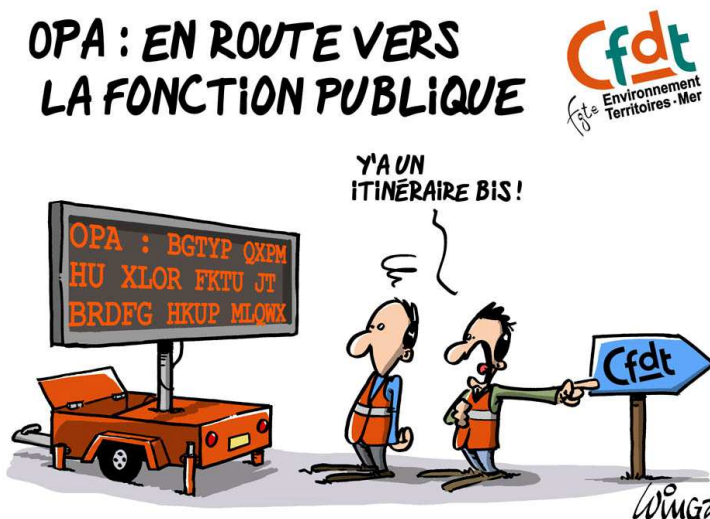
- Il y avait des besoins à l'époque. mais qui ne sont plus nécessaires aujourd'hui du fait de l'évolution du ministère.
- Vous nous reprochez de ne pas avoir fait le lien avec les autres ouvriers dans les autres ministères. Nous n'avons pas pour mission de comparer « les ouvriers d'État », d'autant plus qu'il n'y a plus de recrutement dans les autres ministères.
- Sur les 7 000 OPA, les 2/3 sont maintenant mis à disposition des CG. La demande de l'ADF était de respecter le décret d'homologie. Les CG déclarent qu'ils ont besoin de ces métiers dans leurs services.
- D'ailleurs dans certaines collectivités, les OPA travaillent dans les centres d'exploitation avec leurs collègues fonctionnaires....
- La nouvelle ministre décidera de faire ce qu'elle veut sur ce sujet. Nous avons eu une commande que nous avons remplie sans prendre parti.

La CFDT demande à nouveau s'il existe des études sur les coûts de l'externalisation.

**Réponse:** Pas à ce jour. Mais il serait intéressant de mettre le tout en parallèle.

**M. AMBROSINI :** « Une évaluation des coûts d'externalisation de certaines tâches va être mise en place, après quoi des décisions seront prises »

« Une identification des tâches par service, par mission, va être diligentée. Nous garderons ce qui sera satisfaisant »



## Présentation de données issues de VisioM-Postes au 30/09/2012

Les représentantes de la DRH commentent les données recensées dans le document : moyenne d'âge, familles professionnelles répartition et équivalence par macro-grades A, B et C, effectifs par départements, etc.

La CFDT déclare que cette étude a le mérite d'exister, mais demande à avoir le même travail avec davantage de précisions : quels métiers ? quelles missions et au sein de quels services ? Réponse : ce travail est prévu dans un second temps.

## Interventions des divers directeurs par domaine

### DIT

Il déclare que la présence d'OPA dans les DIR est souhaitable, notamment sur les missions spécifiques requérant des connaissances particulières ainsi qu'une grande disponibilité.

Sur l'affirmation de certaines OS qu'il y a un besoin de recréer des Parcs d'entretien des véhicules et engins au sein des DIR, l'administration répond qu'au regard des couvertures géographiques de ces services, cela est inconcevable.

**Le cas atypique du Massif Central est évoqué :** Si un Parc a été créé à la DIR Massif Central, c'est uniquement parce qu'un nombre important d'OPA n'était pas repris par les PCG.

**La CFDT** s'interroge sur la pérennité des équipes OPA « glissières » ou autres travaux d'exploitation dans les DIR. Comment feront-ils lorsque les équipes ne seront plus en capacité d'intervenir ou d'être en sécurité, par manque de personnels après les départs à la retraite de certains de leurs membres ? Nous insistons sur le caractère d'urgence à remplacer les départs actuels et sur la fin des conventions après les premiers transferts en 2010 (notamment sur la partie « entretien du matériel »), car cela va poser d'énormes difficultés.

### VNF

La moyenne d'âge des 400 à 450 OPA sur la voie d'eau est de 42/43 ans.

Le statut de fonctionnaire ne peut pas répondre aussi précisément aux types de recrutements nécessaires sur les VN. Il faut conserver ces compétences et le recrutement des OPA est un atout. Ce type de personnel est essentiel pour réaliser de la maintenance préventive.

Il y a une vraie reconnaissance de ces métiers.

### Maritime

Ce secteur n'a jamais connu de décentralisation.

Les missions des phares et balises consistent principalement à faire de l'entretien. Mais les besoins évoluent et les techniques aussi. Nous devons conserver les compétences.



## Décret retraite

**M. AMBROSINI** déclare que le problème a été pris à l'envers par l'ancien gouvernement et que les recommandations faites par la Cour des Comptes sont légitimes.

Le rapport présenté est un travail normal qui pose des affirmations. Il faut en débattre. C'est le but de ce type de réunion.

## Phases de discussions

- **Décret retraite** : 2 hypothèses pas encore clarifiées. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des OPA.
- **Décret homologation** : en janvier 2013.
- **Levée du moratoire** (non-autorisation de recrutement des OPA) : Si cela se fait, ce sera exclusivement pour 2013 pour répondre aux urgences dans certains services (pas externalisables).

## Pistes possibles d'évolution de « statut » pour assurer les missions et les métiers exercés aujourd'hui par les OPA :

décret du 21 mai 1965 rénové ?

fonctionnaire ?

CDI ?

## 3 grandes questions:

- Quels besoins avons-nous ?
- Quelles activités ?
- Quelles externalisations ?

Ce chantier sera ouvert en 2013, avec le risque que ce travail confirme éventuellement le bien fondé d'une externalisation accrue...

Nous intervenons sur la rémunération des OPA qui sont en début de grille, au niveau du SMIC.

**Réponse : il y a un accord de la DGAFP.** Cela sera traité au même titre que le chantier des personnels de catégorie C, comme annoncé par la ministre dans l'agenda social.

La CFDT demande à recevoir un nouveau calendrier des opérations.